

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500 FT

Version: 59b

Date de révision: 22/03/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identificateur de produit: ALSAN 500 FT

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Solution d'étanchéité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.
14, rue de Saint Nazaire - BP 121
F-67025 Strasbourg CEDEX 1
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01

Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
EMERGENCY NUMBER : + 44 (0) 870 190 6777

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange: /

N° CE: Non applicable.

Éléments d'étiquetage:

- Symbole(s): Aucun selon le règlement (CE) n° 1907/2006 et modifications.

- Phrase(s) R: 10 Inflammable.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Information(s) complémentaire(s): Contient du (de la) . Peut déclencher une réaction allergique.

Dangers principaux: Inflammable.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres dangers: /

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers: • Mélange de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)- 5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxypényl]propionates de C7-C9 alkyle ramifié et finiaire - N° Id: 607-281-00-4 - N° CE: 407-000-3 - N° CAS: 127519-17-9
Conc. (% pds):0 < C <= 1 - Classification: • N; R 51-53 • - SGH : SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410 - P391 - P273 - P501
• butanone; méthyléthylcétone - N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3
Conc. (% pds):5 < C <= 10 - Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 • - SGH : SGH07 - STOT un. 3 - Point d'exclamation - Attention - H335*H336 - P304+P340*P312 - P261*P271 - P403+P233*P405 - P501 - Irr. oc. 2A - H319 - P305+P351+P338*P337+P313 - P264*P280 - Irr. oc. 2B - Pas de symbole
• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
Conc. (% pds):0 < C <= 1 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 • - SGH : SGH06 - Tox. aiguë 3 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H311 - P302+P350*P312*P322*P361*P363 - P280 - P405 - P501 - H331 - P304+340*P311*P321 - P261*P271 - P403+P233*P405
• anhydride hexahydro-4-méthylphtalique [1]; anhydride hexahydrométhylphtalique [2]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [3]; anhydride hexahydro-4-méthylphtalique [4] - N° Id: 607-241-00-6 - N° CE: 243-072-0 - N° CAS: 19438-60-9
Conc. (% pds):0 < C <= 1 - Classification: • Xi; R 41 • R 42/43 • - SGH : SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - P302+P352*P333+P313*P321*P363 - P261*P272*P280 - P501
• Solvant Naphta - Benzène < 0.1%
Conc. (% pds):5 < C <= 10 - Symbole(s): F Xn - Phrase(s) R: 10-20/21-37/38-51/53-65 - SGH : SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - P301+P310*P331 - P405 - P501 SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410 - P391 - P273 - P501

4. PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500 FT

Version: 59b

Date de révision: 22/03/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Description des premiers secours:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	/
- Inhalation:	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
- Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre.
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.
Référence à d'autres sections:	/

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
Stockage:	
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver hors de la portée des enfants.
- Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500 FT

Version: 59b

Date de révision: 22/03/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

Utilisation(s) finale(s) particulière(s): /

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: • butanone; méthyléthylcétone: VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900
• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]: VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
- Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

Contrôles de l'exposition:

- Protection des voies respiratoires: Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
- Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en polyéthylène ou polypropylène en combinaison avec des sous-gants en tissu
- Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
- Procédure(s) de surveillance recommandée(s): Veuillez à une ventilation adéquate.
- Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- Aspect: liquide visqueux
- Couleur: incolore / jaune clair
- Odeur: caractéristique
- PH: Non déterminé.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: 31 °C
- Limites d'explosivité: Non déterminé.
- Pression de vapeur: /
- Densité relative (eau = 1): Non applicable.
- Masse volumique apparente: /
- Viscosité: Non déterminé.

Autres informations:

- Hydrosolubilité: insoluble
- Liposolubilité: Non déterminé.
- Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500 FT

Version: 59b

Date de révision: 22/03/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Stabilité chimique:	/
Possibilité de réactions dangereuses:	/
Conditions à éviter:	/
Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote, acide benzoïque, benzène, diphényle, phénylbenzoate.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Toxicité aiguë:	
- Inhalation:	L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- Contact avec la peau:	Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion:	Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Persistance et dégradabilité:	/
Potentiel de bioaccumulation:	/
Mobilité dans le sol:	/
Autres effets néfastes:	/
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	/
Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Emballages contaminés:	Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
Numéro ONU:	1263
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT RELATED MATERIAL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500 FT

Version: 59b

Date de révision: 22/03/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Classe(s) de danger pour le transport: 3
- Groupe d'emballage: III
Voies maritimes (IMDG):
- Nom d'expédition des Nations unies: PAINT RELATED MATERIAL
- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Polluant marin: Polluant marin
Voies aériennes (ICAO/IATA):
- Nom d'expédition des Nations unies: PAINT RELATED MATERIAL
- ICAO/IATA classe: 3
- Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: R 52/53 : Nocif
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: cf : §6
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: /

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 453 - 2010
Règlement CE 790 - 2009
Règlement CE 1272 - 2008
Règlement CE 1907 - 2006

Évaluation de la sécurité chimique: /

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Historique:

- Date de la première édition: 07/05/2009
- Date de la révision précédente: 28/12/2009
- Date de révision: 22/03/2011
- Version: 59b

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500 FT

Version: 59b

Date de révision: 22/03/2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Réalisé par:

SOPREMA (aderibreux@soprema.fr)